RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES
POUR UN MORATOIRE SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

ANALYSE DU VOTE EN 3E COMMISSION
NOVEMBRE 2026

133	16	11	33
En faveur	Abstentions	Absences	Contre

Le 13 novembre 2026, la 3e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui travaille spécifiquement sur les questions liées aux droits humains, a voté à une très large majorité en faveur du projet de résolution A/C.3/81/L.43 pour **un moratoire universel sur l'application de la peine de mort**[1]**. La résolution a été adoptée par 133 États, 33 États ont voté contre, 16 se sont abstenus et 11 n'ont pas pris part au vote**. Le nombre de votes positifs constitue une nouvelle fois un record jamais atteint depuis la première résolution présentée à l'Assemblée générale en 2007.

Les enjeux du vote de la résolution restent particulièrement importants en prévision de la séance plénière prévue au mois de décembre et le travail de mobilisation doit se poursuivre. En 2024, 6 États avaient modifié leur vote entre la 3e Commission et la session plénière, aussi bien positivement que négativement, sans compter les absences.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AU VOTE EN SESSION PLÉNIÈRE EN 2024

DES ÉVOLUTIONS POSITIVES sont à recenser dans les votes de 10 États :

- **7 États ont voté en faveur de la résolution alors qu'ils s'étaient abstenus** lors du vote de 2024 en session plénière (Bahamas, Burundi, Comores, Guinée, Lesotho, Nigeria et Zimbabwe) ;
- **2 États ont voté en faveur après avoir été absents** du précédent vote (Îles Marshall et République centrafricaine) ;
- **1 État est passé d'un vote contre à une abstention** (Saint-Kitts-et-Nevis).

D'AUTRES ÉTATS ONT TOUTEFOIS ENREGISTRÉ DES RECULS :

- **6 États n'ont pas réitéré leur soutien** apporté à la résolution en 2024 et **sont passés à un vote contre** (Burkina Faso), **à une abstention** (Algérie) ou **à une absence de participation** au vote (Bolivie, Israël, Sao Tomé-et-Principe et Tuvalu) ;
- **1 État, qui était absent en 2024, a voté contre** ce nouveau texte (Grenade).

Par ailleurs, la République démocratique du Congo et Eswatini n'ont pas pris part au vote tandis qu'ils s'étaient abstenus en 2024. Inversement, la Syrie est passée d'une absence en 2024 à une abstention lors de ce vote.

INCOHÉRENCE DES VOTES PAR RAPPORT À LA SITUATION NATIONALE DE CERTAINS ÉTATS

- **Parmi les 33 États ayant voté CONTRE**, 15 États ne votent pas en cohérence avec leur situation nationale : 1 État est abolitionniste (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et les 14 autres États n'ont pas mené d'exécutions depuis 10 ans ou plus.[2]
- **Parmi les 16 États s'étant ABSTENUS**, 10 États n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus.
- **Parmi les 11 ABSENTS** au vote en 3e Commission, 6 États sont abolitionnistes pour tous les crimes ou de droit commun (Bolivie, Israël, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tuvalu et Venezuela) et 3 États sont en moratoire, n'ayant mené aucune exécution depuis plus de 10 ans (République démocratique du Congo, Dominique et Eswatini).

1 Le texte de la résolution est disponible en ligne : https://docs.un.org/fr/A/C.3/81/L.43
2 Parmi ces 15 États ayant voté contre malgré l'absence d'exécutions depuis 10 ans ou plus, on compte également le Burkina Faso, qui, après avoir aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun en 2018, l'a rétablie en octobre 2026.

ANALYSES RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DES VOTES

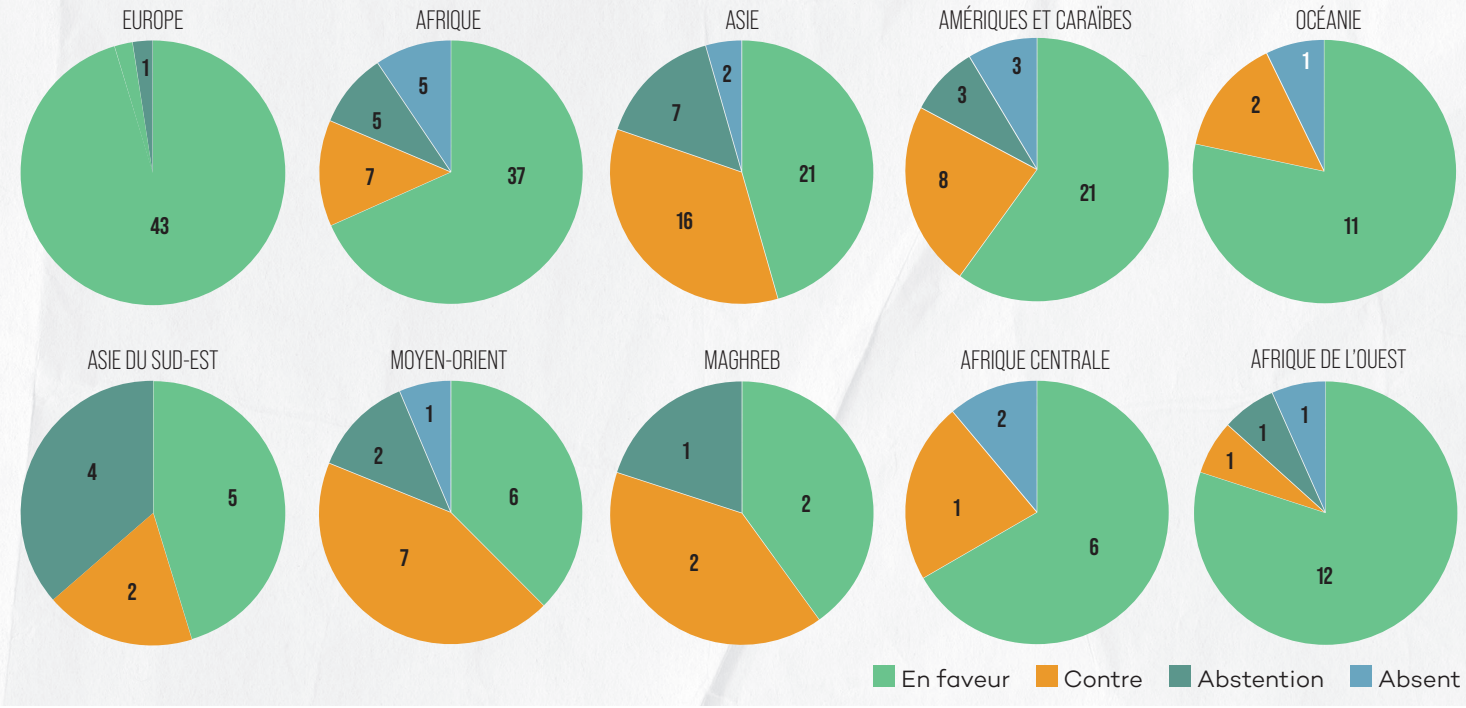

ANALYSE DES VOTES PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

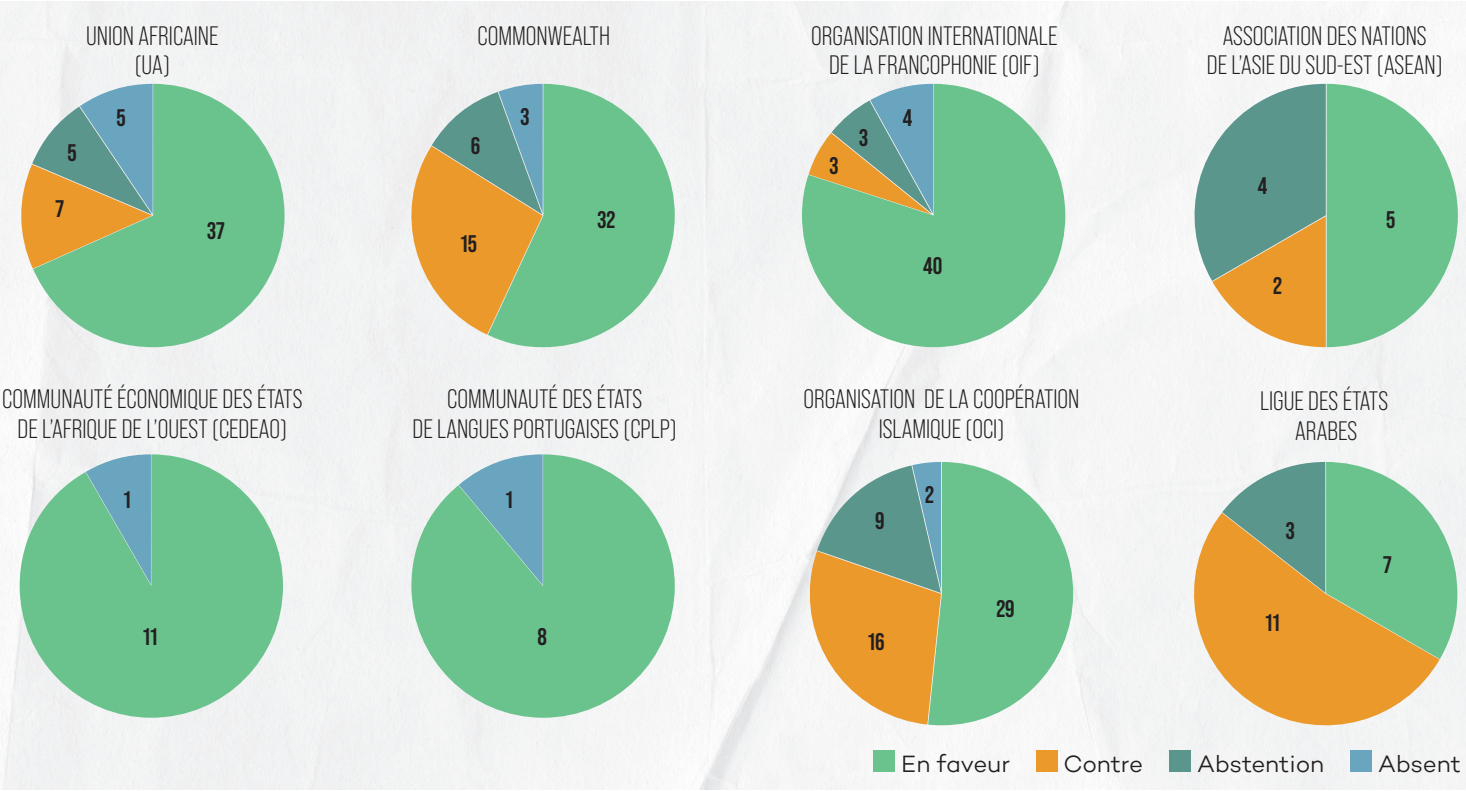

Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. **Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe, d'Afrique et d'Océanie.** Le continent le moins favorable au texte reste l'Asie malgré des évolutions positives lors des derniers votes.

Au sein des organisations internationales, une minorité des membres de l'OIF et de l'UA est opposée au texte. Au sein de l'OCI et de l'ASEAN, plus de la moitié des États ont voté en faveur ou s'abstiennent. La Ligue arabe est la seule organisation enregistrant une majorité de votes contre la résolution.

ECPM ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT

Pour consulter la brochure détaillée et l'ensemble des ressources d'ECPM sur le vote de la résolution moratoire, rendez-vous sur notre page dédiée.